

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 339/2022

A l'Entreprise Société MICROCOM Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux abonnements mensuels capacité 512/512 kbps (intranet), conclu avec le Ministère du Budget, pour un montant total hors taxe de dollars américains six mille (USD 6 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit USD 42 (dollars américains quarante-deux)

Fait à Kinshasa, le 17/11/2022.

Pour servir et valoir en ce qui de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.a